

Summorum Pontificum : Monseigneur Guido Pozzo repasse la “patate chaude” à la Secrétairerie d’État...

Author : spo

Categories : [Informations](#), [Rome](#)

Date : 16 février 2012



Les “dysfonctionnements” au sein de l’administration du Saint-Siège sont aujourd’hui de véritables secrets de *Pulcinella*... Un prêtre américain vient de mettre le doigt sur une des “incohérences” des bureaux romains.

L’abbé John Zuhlsdorf, est un “blogueur” impénitent dont le site, *What Does The Prayer Really Say*, est particulièrement fréquenté par les catholiques traditionnels et traditionalistes américains ou de langue anglaise. Comme beaucoup d’entre nous, il s’interroge sur une incongruité qui remonte à près de cinq ans. Les lecteurs de SPO savent que le motu proprio *Summorum Pontificum* fut promulgué le 7 juillet 2007. Or, depuis cette date, et comme nous l’avons souvent fait remarqué nous mêmes, les seules versions de ce texte disponibles sur le site officiel du Vatican sont la latine et la... hongroise. Aucune traduction officielle pour les grandes langues véhiculaires : anglais, espagnol, français...

- Apostolic Letter "Motu Proprio data" *Ecclesiae unitatem* (July 2, 2009)
[English, French, German, Italian, Latin, Portuguese, Spanish]
- Apostolic Letter "Motu Proprio data" *Antiqua ordinatione* (June 21, 2008)
[Latin]
- Motu Proprio *Summorum Pontificum* on the "Roman liturgy prior to the reform of 1970" (July 7, 2007)
[Hungarian, Latin]
- Motu Proprio with which Pope Benedict XVI reinstates the traditional norms for the majority required to elect the Supreme Pontiff (June 11, 2007)
[French, Latin]
- Motu Proprio *Totius orbis* for the coordination of pastoral activities and initiatives at the Basilicas of Saint Francis and of Saint Mary of the Angels in Assisi (November 9, 2005)

L'abbé Zuhlsdorf a donc pris sa plus belle plume pour écrire, le 13 janvier, à Monseigneur Guido Pozzo, secrétaire de la Commission pontificale "Ecclesia Dei", une lettre fort polie mais pressante :

« L'instruction *Universæ Ecclesiae* [13 mai 2011] stipule en son n° 8 : "Le Motu Proprio *Summorum Pontificum* constitue une expression remarquable du magistère du Pontife romain et de son *munus* propre - régler et ordonner la sainte liturgie de l'Église".

Pourquoi donc, en notre ère digitale, *Summorum Pontificum* (...) n'est-t-il disponible sur le site du Saint-Siège qu'en latin et hongrois ?

Je vous prie, Monseigneur, d'insister pour que des traductions de *Summorum Pontificum* soient disponibles sur le site du Saint-Siège, dans les principales langues contemporaines qui sont reconnues et employées à la Curie romaine quand des documents importants du magistère du Saint Père sont publiés (...) ».

La réponse de la Commission fut particulièrement rapide (elle est datée du 1^{er} février) mais troublante... ne serait-ce que parce qu'elle ne porte pas de numéro de protocole et n'est pas signée d'une personne mais du « Secrétariat », mention recouverte d'un coup de tampon. En voici le texte :

« Cette Commission pontificale a reçu votre lettre datée du 13 janvier 2012, relative aux traductions du *motu proprio Summorum Pontificum* sur le site Internet principal du Saint-Siège.

Nous avons l'avantage de vous informer que les manières [sic ! on attendait *matters* (sujets, affaires) et on lit *manners*] relatives à la publication des documents pontificaux, relèvent de la compétence du Secrétaire d'État ».

Va-t-il falloir pétitionner auprès du cardinal Tarcisio Bertone pour que des traductions en langues vernaculaires soient entreprises et disponibles, disons le 7 juillet 2012 pour les cinq ans de *Summorum Pontificum* ?